

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jean-François Lévesque

<https://www.cadre21.org/membres/803818a2d87d622e79886491>

Date d'obtention : 2023-09-15 13:39:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est important de consulter la trousse afin de s'assurer de suivre les bonnes étapes.
Il faut être en mode écoute, non critique ou moralisateur.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je connais maintenant l'attitude que je dois avoir si une situation de sexto se présente. Je vais me référer à la trousse et aux personnes ressources désignées dans mon école (TES, Pasto).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vas m'assurer de ne pas juger le comportement. De plus, je ne dois pas regarder les sexto, car cela peut être de la pornographie juvénile. Il faut aussi s'assurer de respecter la trousse afin de communiquer adéquatement avec les personnes qui doivent faire le suivi.